



RÈGLES DE PARTICIPATION AUX MARCHES/ COURSES CONNECTÉES

FÊTES DES VINS KM DE SAINT-ÉMILION

www.cOURSE-rotary-st-emilion.fr

Du 14 mars au 25 avril 2021

L'évènement Les Vins Km de Saint-Emilion a été créé en 2016. Cette **course pédestre de 10 km (course et marche) ou 20 km (course)** est pilotée par le Club Rotary Libourne Saint-Émilion et se déroule dans le paysage exceptionnel du premier vignoble inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dont les 20 ans ont été célébrés en 2018. Cette année, le Rotary propose cet évènement en version digitale afin de répondre aux contraintes sanitaires et continuer à soutenir la recherche. Le Club Rotary Libourne Saint-Émilion organise une marche et une course connectée consultables sur www.cOURSE-rotary-st-emilion.fr. Le contexte actuel ne nous permettra pas cette année de passer dans les propriétés ni de partir du Château Soutard.

Objectif :

Marcher ou courir entre le 14 mars et le 25 avril 2021 sur la distance de votre choix : **10 km** (marche ou course), **20 km** (course) ou le défi de faire le plus de km possible, dans le lieu et le parcours de votre choix et de relayer votre participation à cette marche/course connectée auprès de votre entourage afin de sensibiliser au don pour la recherche sur les maladies du cerveau.

Concept :

Réalisation a minima d'une marche ou d'une course dans le (ou les) lieu(x) de son choix, sans heure fixe, dans les limites du calendrier fixé et le cadre strict imposé par le couvre-feu ou le confinement. Le but sera ainsi de courir ou marcher individuellement et dans le **respect des mesures sanitaires**.

- Du 14 mars au 25 avril 2021 : 43 jours pour réaliser votre marche ou votre course dans le lieu et le parcours de votre choix
- Les épreuves : 10 km, 20 km et le défi de faire le plus de km.
- Marchez, courez selon les règles en vigueur de sécurité sanitaire tout en respectant la Charte du marcheur et du coureur.
- Enregistrez votre performance (temps + distance) soit grâce à votre application running ou à votre montre GPS, soit en le saisissant vous-même au format HH:MM:SS avant le 25 avril 20h00.



- N'hésitez pas à nous envoyer la photo de votre montre si vous le souhaitez avec la distance et votre temps.
- Pour les 5 premiers de chaque marche le fichier GPX sera en revanche demandé.

ARTICLE 1 : Dates, participants et distances

Dates : du 14 mars au 25 avril 20h00.

Participants : adultes et enfants (gratuit pour les moins de 13 ans).

Épreuves : 10 km – 20 km – Le défi : faire le + de km sur toute la période de l'évènement.

Lieu : où que vous soyez !

Tarifs : 10€, 15€

Les participants téléchargent l'application de leur choix (gratuit) ou utilisent leur montre connectée pour enregistrer leur performance !

- APPLIS : Runkeeper / Strava / Endomondo
- MONTRES : Garmin / Polar / Tomtom sports

La montre connectée n'est pas obligatoire pour participer !

ARTICLE 2 : Engagements

Les participants s'engagent en s'inscrivant sur le site internet www.course-rotary-st-emilion.fr

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 avril 2021 à 20h00.

Inscription gratuite pour les participants de moins de 13 ans.

Tous les bénéfices de cette marche/course seront reversés à la recherche sur les maladies du cerveau.

Une fois la procédure d'inscription et de paiement achevés, le participant recevra par e-mail, une confirmation d'inscription et de paiement, ainsi que son dossard à télécharger.

Toute inscription nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte du coureur annexée au présent règlement. Le Rotary district 1690 n'est en aucun cas responsable du non-respect par un coureur du cadre légal imposé par le gouvernement.

ARTICLE 3 – Assurance, Forme Physique

Cette course n'est pas une compétition officielle ; les inscrits y participent sous leur entière responsabilité. En ce sens, chaque participant déclare être titulaire - d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages



corporels, - d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Il est également rappelé que l'activité physique demande un entraînement adapté et que les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie.

ARTICLE 4 : Résultats et classement

Les participants déclareront leurs temps et nombre de km associés en une fois sur le lien envoyé dans le mail de confirmation d'inscription. Pour enregistrer son temps en ligne et participer au classement, le coureur devra saisir son temps au plus tard dimanche 25 avril à 20h00. Une photo du coureur avec le dossard ou du dossard seul devra être envoyée sur lesvinskmsdesaintemilion@gmail.com au plus tard le dimanche 25 avril à 20h00 afin que ces temps soient pris en compte. Un classement provisoire des coureurs sera consultable sur www.protiming.fr. Ce classement n'a aucune valeur officielle. Le classement définitif sera mis en ligne le 26 avril 2021 sur www.cOURSE-rotary-st-emilion.fr

ARTICLE 5 : Récompenses

Chaque participant pourra à l'issue de la course télécharger son diplôme.

ARTICLE 6 : Annulation

L'organisateur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, se réserve le droit de modifier les modalités d'organisation de l'évènement, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement que ce soit, notamment en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou pour tout motif indépendant de sa volonté. Les personnes déjà inscrites, pourront choisir de :

- Faire don de 10 ou 15 euros au profit de la recherche pour maladies du cerveau.
- Se faire rembourser. Les frais de gestion du remboursement, d'un montant de 2 euros, sont à la charge du participant. Donc pour 15€ d'inscription, le participant ne serait remboursé que de 13€.

ARTICLE 7 : Droit à l'image



Chaque participant à l'évènement autorise expressément le Rotary club Libourne Saint-Émilion à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 8 : Données personnelles

Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement General sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les Participants font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur agissant en qualité de responsable de traitement pour : gérer les demandes d'inscriptions à la course, les enregistrements, la communication des résultats. Enfin, si les participants l'ont accepté lors de leur inscription, la communication sur les manifestations organisées par l'organisateur par tout moyen et tout support et/ou le transfert des données à caractère personnel à des sociétés ou associations partenaires afin de recevoir des communications commerciales de leur part. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus et pour une durée de 3 ans à l'issue du recueil de vos données en cas d'acceptation de recevoir des communications commerciales de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée : lesvinskmsdesaintemilion@gmail.com sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée.

ARTICLE 9 : Droit applicable et juridiction

Tout litige en relation avec les épreuves qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'organisateur et l'utilisateur est soumis au droit français et relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux. Engagement contractuel, l'inscription d'un participant atteste qu'il a pris



connaissance de ce règlement et de la charte du coureur, qu'il en accepte les clauses dans leur intégralité et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.